

### Conseil Municipal du mercredi 10 novembre 2010 :

Vente terrain OPAC Quimper Cornouaille : la Commune de GOURLIZON vend les terrains situés route de Plogastel (7 364 m<sup>2</sup> à 5 euros le m<sup>2</sup>) pour le projet OPAC Quimper Cornouaille de construction de 6 logements type 3 et 3 logements type 4 en location-accession à la propriété

Cession terrains Association Foncière de Remembrement : Le Conseil Municipal autorise le Maire, Président de l'AFR, à céder les chemins d'exploitation desservant un seul propriétaire et à signer les actes administratifs correspondants à ces cessions. De même certaines portions de chemins d'exploitation seront intégrés dans la voirie rurale. Autorisation est donnée au Maire pour signer les actes.

Cession gratuite route de Kergagen Bihan (VC n° 11) : un acte de vente a été établi en août 1991 entre les conjoints POSTEC et Mr et Mme Thierry HEMON. Une cession gratuite de la parcelle ZI n° 175 à la Commune devait être régularisée par cet acte. Une délibération est prise pour autoriser le Maire à signer l'acte de cession par le Notaire Me MAURICE – SANSON Notaire à PLOZEVET.

### Cantine scolaire :

- Autorisation de mise à jour du contrat de désinsectisation avec FARAGO Finistère pour un montant de 121.25 euros H.T./An (Maintenance de deux appareils au lieu d'un).
- Le plan de maîtrise sanitaire sera établi à partir d'un diagnostic hygiène des pratiques actuelles dans la nouvelle cantine. Le laboratoire IDHESA Bretagne propose ces prestations ( diagnostic et fourniture CD ROM pour mise en place du PMS) pour un montant de 897 euros TTC.

### Locations salles communales :

Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

- Salle polyvalente 75 euros la journée
- Salle sous les tribunes 150 euros la journée
- Cantine municipale 150 euros la journée

Caution : 500 Euros

Ligne de trésorerie : après consultation, le Maire propose de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 60 000 euros auprès du Crédit Agricole.

Contrat fourrière : Il sera souscrit auprès de la société CHENIL Services pour un montant annuel de 814.99 euros TTC. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Régime indemnitaire : un nouvel agent étant intégré dans le personnel communal, il bénéficiera du régime indemnitaire existant pour les autres agents communaux.

Recensement 2011 : Dominique ALLAIN assurera les fonctions de coordonnateur, Marie-Jo LE ROY, Monique DIVERRES et Isabelle GOURRET seront chargées des opérations de recensement.

Décision modificative n° 3/2010 : Un virement de crédits de 1 200 euros sera réparti sur le compte 2313-ONA Constructions pour 700 euros et sur le compte 2111-ONA Terrain nu pour 500 euros.

Un virement de 500 euros sera fait du compte 022 – Dépenses imprévues au compte 6531 – indemnités élus.

Commerces : un point est fait sur l'avancement des dossiers relatifs aux commerces.